

## SEANCE DU 5 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un et le cinq juillet à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vougy, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle du Marronnier, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1<sup>er</sup> adjoint, Emmanuelle DANIERE 2<sup>ème</sup> adjointe, Stéphane TORRES 3<sup>ème</sup> adjoint, , Rosalie SIMON, Raymond VITURAT, Martine DESBOIS, Albin COELHO, DESSEIGNE Catherine, Christophe BOUSSAN, D Alain COUTAUDIER, Yannick DELANGLE, Anne-Sophie LARDET, Delphine MONTET.

Absent excusé : Sophie GOUTTENOIRE 4<sup>ème</sup> adjointe (pouvoir à Robert CLEVENOT)

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion du 7 juin. Alain COUTAUDIER apporte deux précisions concernant le comité consultatif eau et assainissement.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour ajouter deux délibérations à l'ordre du jour dont le contenu leur a été transmis par mail. Le conseil municipal donne son accord.

## ORDRE DU JOUR

### COMMISSIONS MUNICIPALES

- **BATIMENTS-VOIRIE-ASSAINISSEMENT : Adjoint responsable : Robert CLEVENOT**
  - Le programme de voirie 2021 s'est achevé avec la fin des travaux du chemin des Essarts, des Forges et des Barraudes.
  - La mise en accessibilité et la rénovation des vestiaires du foot est presque terminée. Il reste à équiper la buvette d'une tablette basse. Raymond VITURAT étudie également avec le SIEL et le FCLS une solution d'éclairage du terrain à moindre coût. Par ailleurs, une convention est en cours d'élaboration pour fixer les règles d'utilisation de ces nouveaux locaux. Elle sera présentée prochainement aux responsables du FCLS.
  - Les employés doivent reboucher les trous qui se forment dans les chemins mais c'est difficile à cause du temps. De même, le temps de tonte est très important.
  - La réfection de la toiture de la cantine et de la salle des Anciens devrait débiter la

semaine du 19 juillet.

- Monsieur le Maire indique que les dernières pluies orageuses ont causé quelques inondations rue de la Croix Verchère et rue de la gare. Les tampons ont été soulevés rue du 19 mars.
- Robert CELEVNOT attend des devis pour refaire le carrelage de la salle Albert Ginet qui s'est soulevé le jour des élections.

- **VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE**

- Le 18 juin dernier, Emmanuelle DANIERE a assisté à l'assemblée générale la MFR de Vougy. Le bilan financier bien qu'amélioré, reste négatif. Au niveau des résultats, le taux de réussite aux examens est de 94 %. La MFR proposera de l'apprentissage dès la rentrée prochaine.

- Emmanuelle DANIERE a également participé à l'assemblée générale de l'ASBN Vougy où là aussi le bilan financier annuel est déficitaire, mais l'association a des avoirs en banque qui lui permettent de faire face. Les licences seront offertes aux joueurs la saison prochaine. Le club remercie la municipalité pour le prêt de la salle et les travaux réalisés.

- Le 3<sup>ème</sup> conseil d'école s'est tenu le 22 juin. 126 élèves sont annoncés pour la rentrée prochaine. La directrice remercie la mairie pour la subvention attribuée au Sou. Les projets pédagogiques prévus ont pu être réalisés. Les parents ont questionné les enseignants sur les conséquences du port du masque par les enfants. On n'a pas assez de recul pour l'instant.

A la suite du conseil d'école, Mme BONNET a été honorée à l'occasion de son prochain départ en retraite. Comme prévu, un cadeau lui a été fait au nom de la commune.

- Emmanuelle DANIERE indique qu'il sera nécessaire de procéder au remplacement d'un agent à l'école qui sera absent pour raison médicale de la rentrée aux vacances de la Toussaint. Une personne est pressentie.

- Le 24 juin dernier a eu lieu une réunion sur la santé et le problème des déserts médicaux. Un état des lieux de la situation sur le bassin roannais a été dressé. Des essais ont été faits au niveau de la télémédecine mais n'ont pas donné entière satisfaction. Les infirmières ont aujourd'hui la possibilité de se former sur 2 ans pour assister les médecins pendant la téléconsultation, avec une aide de l'Agence Régionale de Santé de 10000 €. Cela pourra être une solution mais il faut attendre la fin des premières formations pour pouvoir l'évaluer. L'exemple de la Saône-et-Loire qui embauche des médecins salariés a été présenté. Cela permet de décharger les médecins de tâches administratives lourdes qui freinent l'installation des jeunes diplômés.

- L'informatisation de la bibliothèque est opérationnelle. Il sera nécessaire d'acheter 3 étagères supplémentaires. Les bénévoles souhaiteraient par ailleurs l'installation d'une boîte à livres.

- Un visiophone sans ouverture à distance sera installé à l'école. Une installation avec commande d'ouverture à distance est beaucoup plus compliquée techniquement.

- Marché de fournitures de repas en liaison chaude au restaurant scolaire : la commune a consulté 3 prestataires et la commission d'appel d'offres s'est réunie pour analyser les offres. A l'issue de cette réunion, la commission a retenu l'entreprise ALTERRENATIVE qui fait la différence avec les autres offres sur le critère de la valeur technique, malgré un prix du repas plus élevé. Stéphane TORRES présente le tableau d'analyse aux membres du conseil municipal qui valident le choix de l'entreprise ALTERRENATIVE.

## **DELIBERATIONS**

### **CHOIX PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON CHAUDE AU RESTAURANT SCOLAIRE DE VOUGY**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 40/2021

Monsieur le Maire explique que la commune a consulté 3 prestataires (NEWREST, ALTERRENATIVE RESTAURATION et HSBC) pour la fourniture de repas en liaison chaude au restaurant scolaire pour l'année 2021-2022.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour analyser les offres. A l'issue de cette réunion, la commission a retenu l'entreprise ALTERRENATIVE qui fait la différence avec les autres offres sur le critère de la valeur technique, malgré un prix du repas plus élevé. (3.23 € H.T pour ALTERRENATIVE, 3.00 € HT pour HSBC et 3.19 € H.T. pour NEWREST).

Stéphane TORRES présente le tableau d'analyse aux membres du conseil municipal qui valident le choix de l'entreprise ALTERRENATIVE.

### **CHOIX DU PROJET ARCHITECTURAL DE LA MAIRIE**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 41/2021

Afin de pouvoir avancer sur le projet de réhabilitation de la mairie pour lequel le conseil municipal a déjà validé l'extension du bâtiment existant, le cabinet AABT sollicite le conseil municipal sur le choix de la toiture de la partie qui sera créée. Monsieur le Maire présente les esquisses des deux projets, l'un avec une toiture terrasse végétalisée et l'autre avec une toiture traditionnelle.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le projet avec une toiture traditionnelle.

**APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE CREATION DE SERVICE COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE VOUGY ET CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS**

Sous-Préfecture  
N° 42/2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant à la convention de création du service commun de l'ADS entre Vougy et Charlieu Belmont Communauté, lequel prévoit de définir des moyens humains variables entre 1.25 et 1.80 ETP à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, contre 1.25 ETP au 1<sup>er</sup> avril 2021.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'avenant à la convention de création du service commun de l'ADS entre Vougy et Charlieu Belmont Communauté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**CONVENTION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNE DE VOUGY ET LE GAEC COUTAUDIER - RENOUELEMENT POUR L'ANNEE 2021**

Sous-Préfecture  
N° 43/2021

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour l'année 2021 la convention précaire établie entre la commune de VOUGY et le GAEC COUTAUDIER, relative à l'occupation des terrains situés aux Chambons et cadastrés C 792, 1168 et 1170, d'une surface totale de 5ha54a72ca.

L'indemnité d'occupation est maintenue à 120 €/ha payable en décembre 2021.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention entre la commune de Vougy et le GAEC COUTAUDIER, telle que présentée par Monsieur le Maire, et l'autorise à signer la convention.

Alain COUTAUDIER n'a pas pris part ni au débat, ni à la délibération.

**SIEL - EXTENSION IGC TELECOM LIEUDIT RUE DE LA CROIX GIRARD - PROPRIETE SOUTRENON**

Sous-Préfecture de Roanne  
N° 44/2021

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension IGC TELECOM lieudit Rue de la Croix Girard-Propriété Soutrenon.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL - Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

| Détail  | Montant HT travaux | %-PU | Participation commune | Participation CDC |
|---|--------------------|------|-----------------------|-------------------|
| Extension IGC Telecom rue de la Croix Girard<br>Linéaire sout. seul = 25 mètres<br>50.50 €/ml = 1262.50 € |                    |      |                       |                   |
| TOTAL   | 1262.50 €          |      | 0.00 €                | 1262.50 €         |

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte que le SIEL-TE dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension IGC TELECOM lieudit Rue de la Croix Girard-Propriété Soutrenon, dans les conditions ci-dessus indiquées, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Prend acte que des travaux relevant de la compétence de Charlieu Belmont Communauté seront assurés en coordination avec la métropole et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Charlieu-Belmont Communauté.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TPE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 année.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**SIEL-EXTENSION BTS P. « GRANDES GREPILLES » - Prop ; MBC France (L332-8)**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 45/2021

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension BTS P. « GRANDES GREPILLES » - Prop ; MBC France (L332-8).

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL - Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

| Détail  | Montant HT travaux | %-PU | Participation commune |
|---|--------------------|------|-----------------------|
| Extension BTS P. « Grandes Grépilles » prop MBC France (L332-8) | 38870 €            | 60%  | 23322 €               |
| TOTAL   | 38870 €            |      | 23322.00 €            |

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte que le SIEL-TE dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension BTS P. « GRANDES GREPILLES » - Prop; MBC France (L332-8), dans les conditions ci-dessus indiquées, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TPE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 10 années.
- 
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**APPROBATION DU RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE VOUGY**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 47/2021

Le conseil municipal prend connaissance du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de VOUGY.

Des données sont fournies sur le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif, les volumes facturés et le coût du service. Le rapport présente également les caractéristiques des deux stations d'épuration communale.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la commune de VOUGY.

Ce rapport est à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

## **JURES D'ASSISES**

Le tirage au sort des jurés d'assises 2022 qui s'est déroulé le 29 juin 2021, a donné les résultats suivants :

- BEROUD épouse ROULLET Colette
- CORNET Sophie
- TORRES Stéphane Jacques Robert

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Anne-Sophie LARDET demande si on a eu plus de renseignements sur les conditions d'octroi d'une aide aux TPE. Stéphane TORRES indique que l'on attend toujours des informations. La commune pourrait effectivement accorder une aide mais sous certaines conditions à éclaircir.
- Yannick DELANGLE demande quand est prévue la démolition de la maison Badolle. Monsieur le Maire indique que cela va être retardé du fait de travaux électriques non prévus qu'ERDF va devoir faire au niveau du coffret ancré sur la maison GRANGER juste en face.
- Yannick DELANGLE a été interpellé sur le fait qu'un panneau publicitaire gênerait la visibilité au niveau du stop de la rue de Verdun sur la RD 482. A vérifier.
- Christophe BOUSSAND s'est aperçu que les trappes de désenfumage de la salle des fêtes étaient ouvertes samedi. Ce système de désenfumage ne doit être activé qu'en cas d'incendie. Des panneaux d'information seront apposés à destination des usagers de la salle.
- Christophe BOUSSAND signale que le lierre qui borde la haie de M. BEROUD rue de l'Aubépine gêne la visibilité des tracteurs et autres camions. M. Le Maire prendra contact avec M. BEROUD.
- Raymond VITURAT indique qu'il y a le même problème au stop de la rue George Sand sur la RD 482.

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane TORRES qui s'exprime à l'occasion de son dernier conseil municipal, puisqu'il quittera Vougy à la fin de l'été. Tous le remercient pour son investissement et le travail effectué.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h15.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

| Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents : |  |
|--|--|
| Bernard MOULIN   |  |
| Robert CLEVENOT  |  |
| Emmanuelle DANIERE   |  |
| Stéphane TORRES  |  |
| Sophie GOUTTENOIRE   |  |
| Rosalie SIMON  |  |
| Raymond VITURAT  |  |
| DESBOIS Martine  |  |
| Albin COEHLO   |  |
| Catherine DESSEIGNE  |  |
| Christophe BOUSSAND  |  |
| Alain COUTAUDIER   |  |
| Yannick DELANGLE   |  |
| Anne-Sophie LARDET   |  |
| Delphine MONTET  |  |

